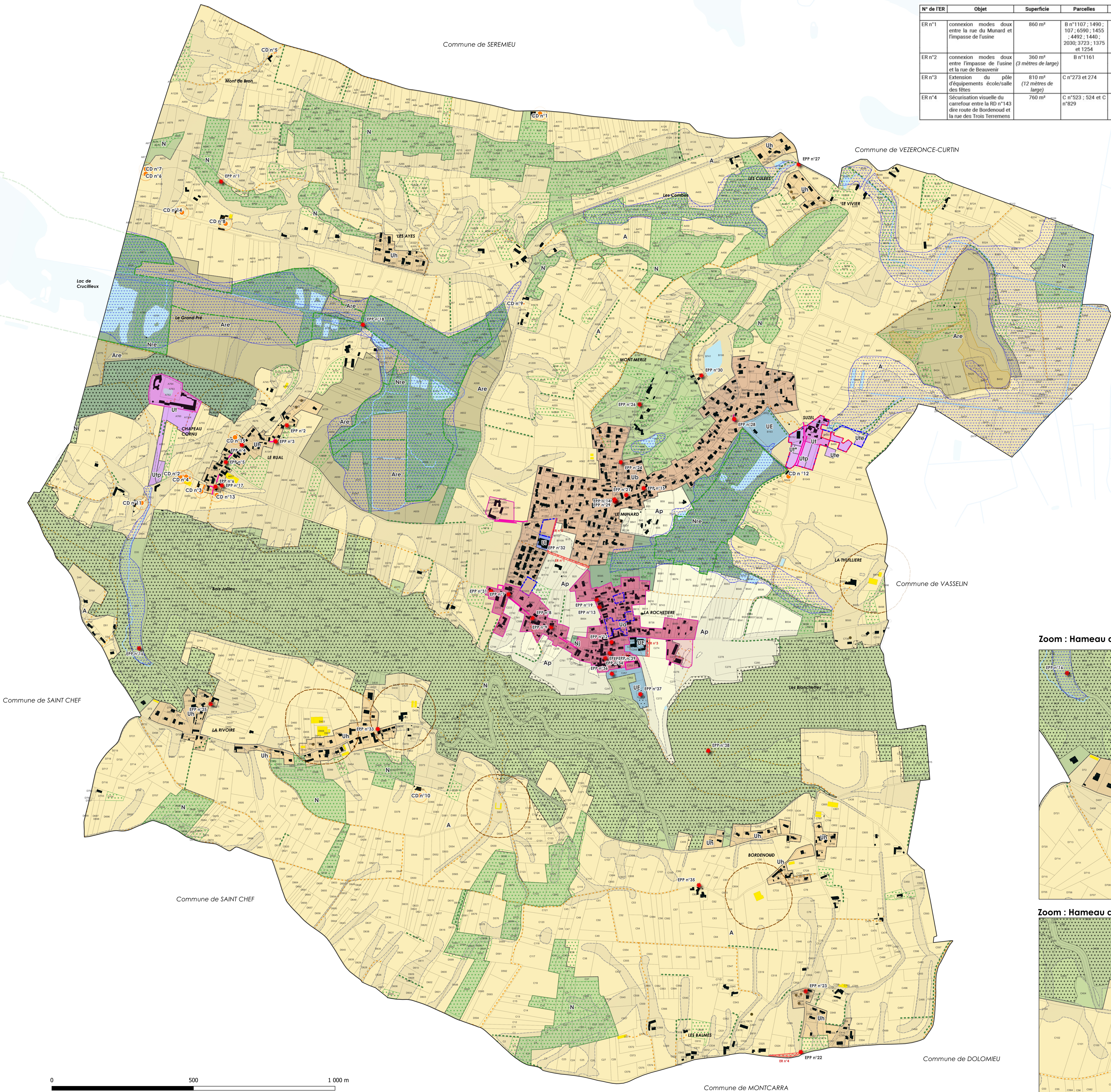
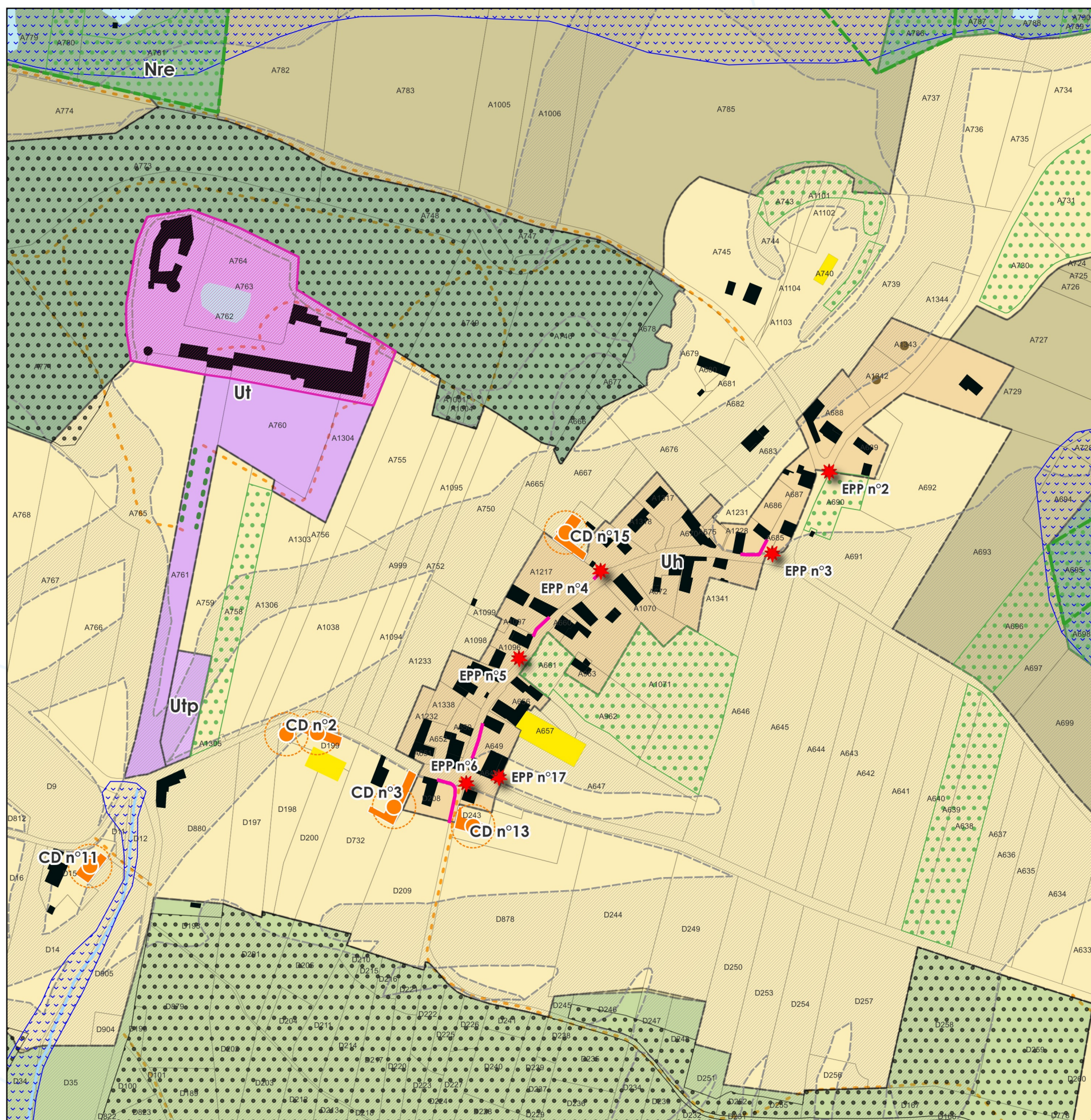




N° de l'ER	Objet	Superficie	Parcelles	Bénéficiaire
ER n°1	connexion modes doux entre la rue du Munard et l'impasse de l'usine	860 m²	B n°1107 ; 1490 ; 107 ; 6990 ; 1455 ; 4492 ; 1440 ; 2030 ; 3723 ; 1375 et 1254	Commune
ER n°2	connexion modes doux entre l'impasse de l'usine et la rue de Beauvenir	360 m² (3 mètres de large)	B n°1161	Commune
ER n°3	Extension du pôle d'équipements école/salle des fêtes	810 m² (12 mètres de large)	C n°273 et 274	Commune
ER n°4	Sécurisation visuelle du carrefour entre la RD n°143 dire route de Bordenoud et la rue des Trois Terremens	760 m²	C n°523 ; 524 et C n°929	Commune



Zoom : Hameau Le Rual

Légende

Zones Urbanisées (U)

- Ua - zone urbanisée mixte correspondant au centre-bourg
- Ub - zone urbanisée correspondant au tissu résidentiel du village
- Uc - zone urbanisée correspondant aux principaux hameaux (seule une évolution des constructions et les changements de destination sont autorisés)
- Ud - zone urbanisée à vocation d'équipements
- Ue - zone urbanisée mixte (habitat individuel/équipements)
- Uf - zone urbanisée à vocation touristique correspondant au Château de Chapau Cornu et au Domaine de Suzel
- Ug - zone urbanisée à vocation touristique correspondant aux zones d'habitat individuel et aux équipements touristiques sont interdits
- Uh - sous-secteur de la zone Ua dans lequel les destinations d'habitat, d'habitat ou autres hébergements touristiques sont interdits
- Ui - sous-secteur de la zone Ua autorisant uniquement le stationnement et la pose d'équipements
- Uj - sous-secteur de la zone Ua autorisant uniquement les aménagements et constructions liés à la desserte par les réseaux et notamment gestion des eaux usées

Zones Agricoles (A)

- A - zone agricole
- Ap - zone agricole à enjeux paysagers
- Ae - zone agricole correspondant à des réservoirs de biodiversité

Zones Naturelles (N)

- N - zone naturelle
- Nr - zone naturelle correspondant à des réservoirs de biodiversité
- Nj - zone naturelle à vocation de jardins

Prescriptions réglementaires

- ER - Emplacements réservés (ER) - se reporter au tableau de synthèse
- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiments situés en zones A ou N pouvant potentiellement changer de destination (se reporter aux annexes du règlement écrit)
- Chemins ou sentiers à préserver et valoriser

Protection du Patrimoine

- Ensembles bâtis remarquables - article L151-49 du CU
- Murs à préserver - article L151-23 du CU
- Bâtiments du petit patrimoine à préserver/valoriser - se reporter aux annexes du règlement écrit

Protection de la Trame Verte et Bleue (TVB)

- Espaces Boisés Cadastres (EBC)
- Espaces Verts Protégés - article L151-23 du CU
- Pelouses sèches - article L151-23 du CU
- Secteurs concernés par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) - article L151-23 du CU
- Rapports à préserver - article L151-23 du CU
- Zones humides dont la fonctionnalité doit être maintenue - article L151-23 du CU
- Haies ou alignements d'arbres à préserver - article L151-23 du CU

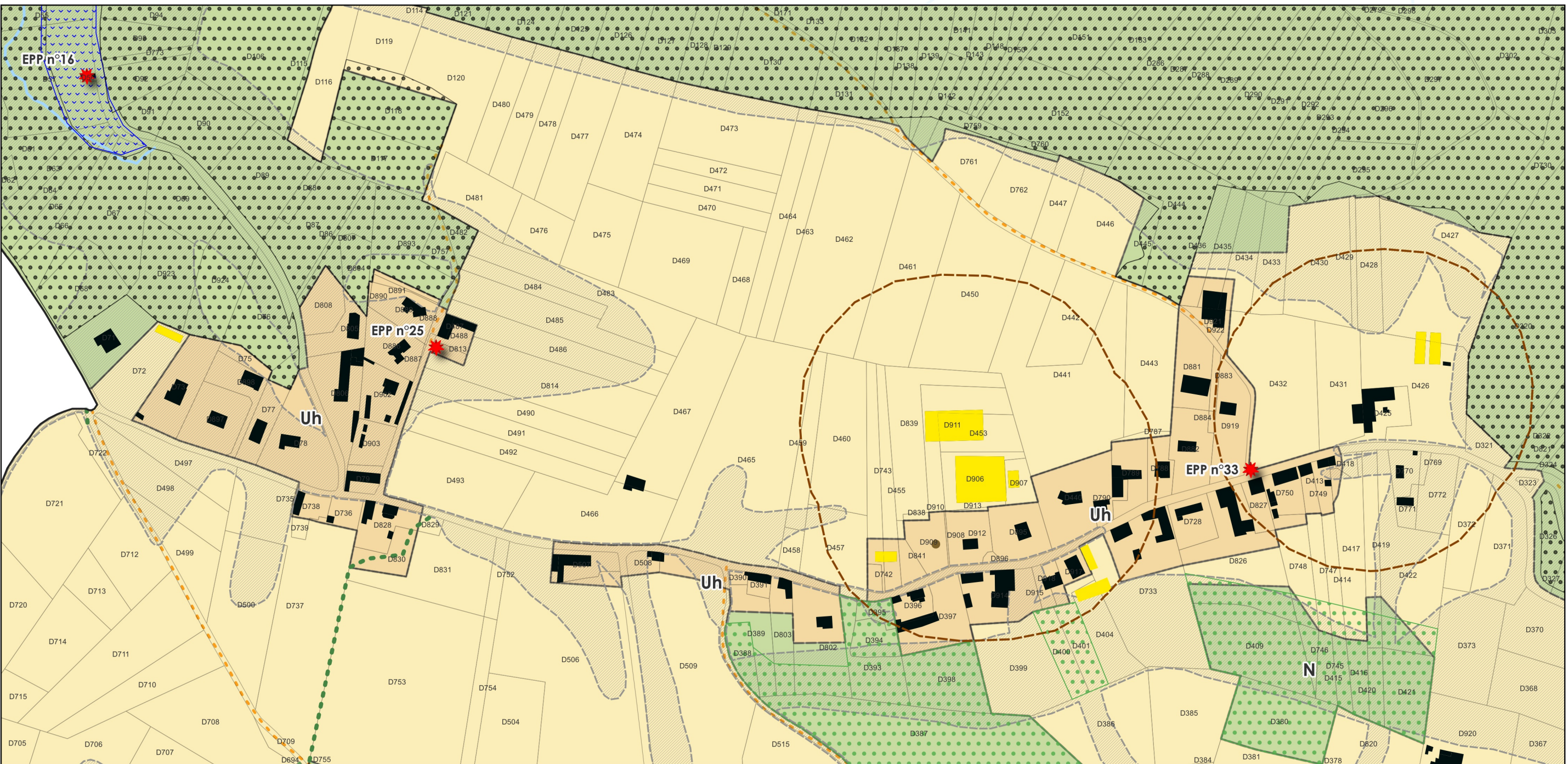
Risques, nuisances et réseaux

- Secteur dont la constructibilité est conditionnée à la réalisation de travaux liés aux réseaux
- Secteurs concernés par des risques naturels - se reporter à la carte des risques et aux annexes du PLU (carte des aléas)

Informations

- Bâtiments à usage agricole
- Périmètres de réciprocité liés à un bâtiment agricole
- Mise à jour du cadastre (constructions récentes édictées en cours)
- Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments (cadastre)

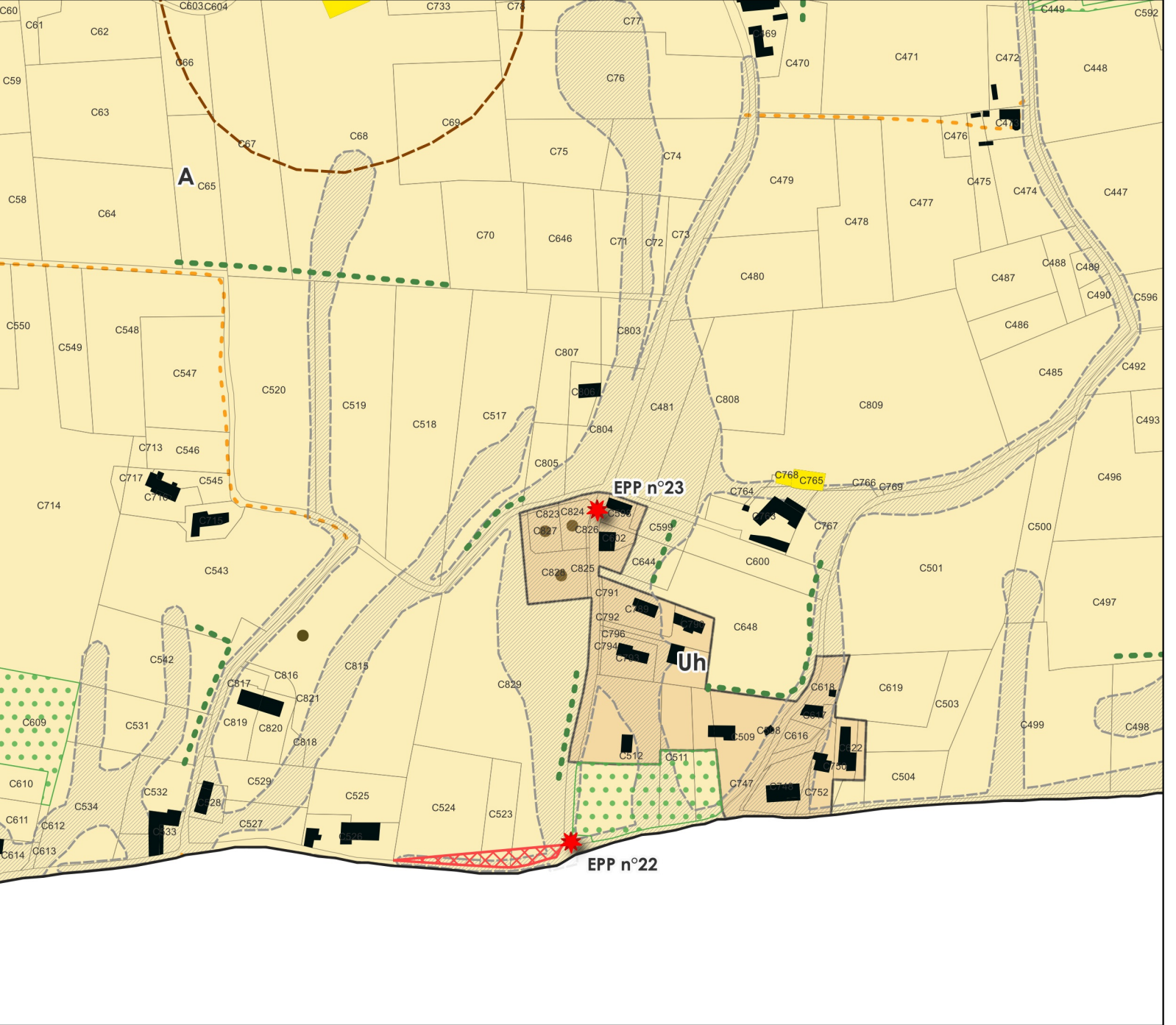
Zoom : Hameau de la Rivoire



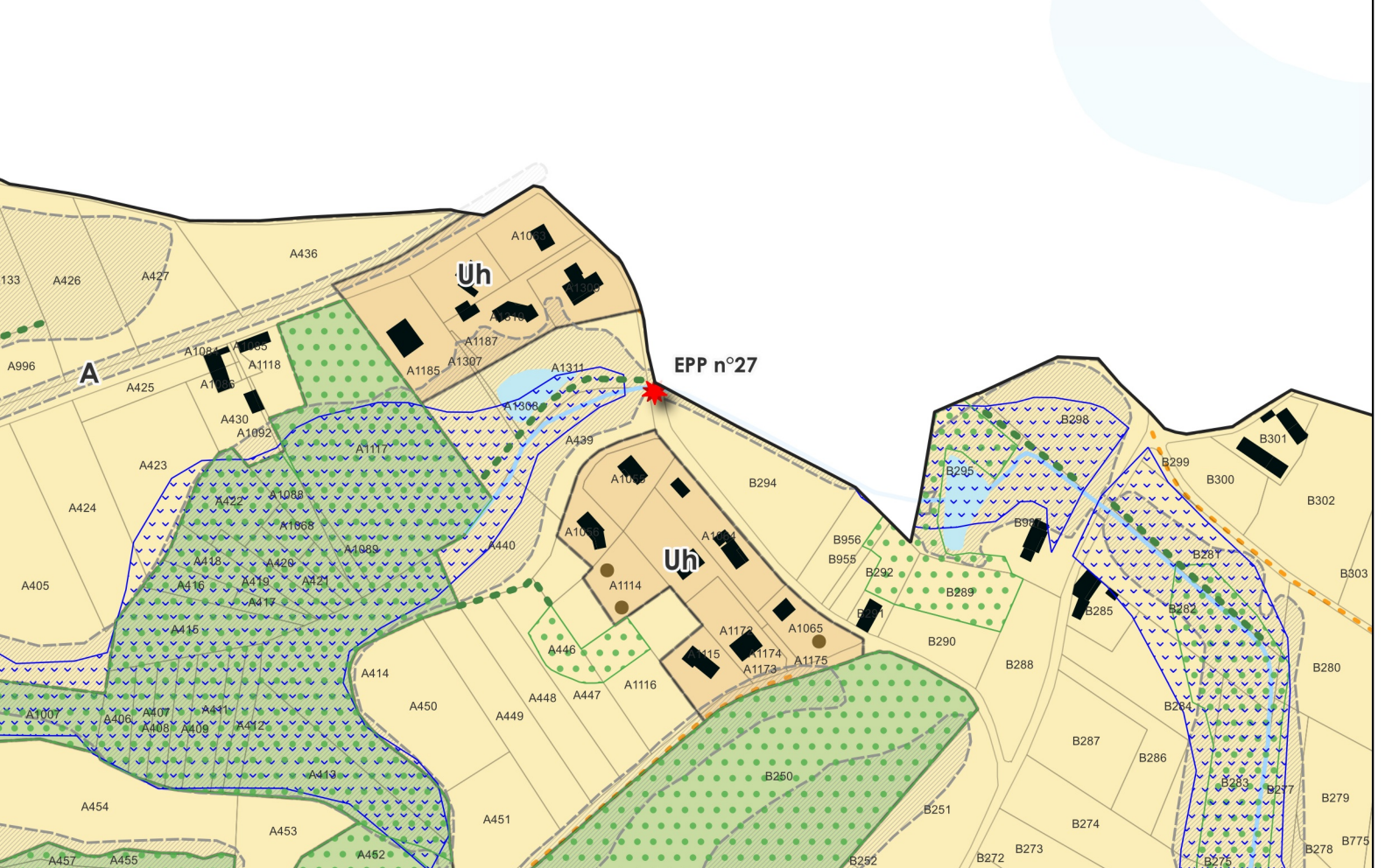
Zoom : Hameau de Bordenoud



Zoom : Chemin des Trois Terremens



Zoom : Hameaux Les Culées/ les Viviers



VERDI

Commune de VIGNIEU

DOSSIER D'ARRET

PLAN LOCAL D'URBANISME

de Vignieu

Révision du PLU

REGLEMENT GRAPHIQUE

Planche : vue d'ensemble

PLU arrêté en Conseil Municipal le : 23-09-2024

Echelle 1/4800

Septembre 2026